Profil de la zone de baignade POINTE BORGNESE

Commune du MARIN (2020)

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : POINTE BORGNESE

Code plage: 0000000315 Commune: Le Marin

Département/Région : Martinique Responsable: Mairie du Marin/service

environnement.

Période d'ouverture : Toute l'année Fréquentation moyenne à élevée Usages: baignade, pêche de loisir, plongée, activités nautiques.

Plage sableuse, eau parfaitement limpide par faible pluviométrie et faible vent, plage naturelle, dérive littorale ouest,

végétation xérophile



Informations pratiques

Poste de secours : NON, baignade non surveillée

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : NON

Douches/Toilettes: NON Point d'eau potable : NON

Poubelles: Oui

Tri sélectif : prochaines bornes au quartier Duprey

Arrêtés municipaux

AM N°87-8 AM N°04/2017-PM





Qualité de l'eau de baignade (selon la directive 2006/7/CE)

Année	2017	2018	2019	2020	Légende
Classement (Directive de 2006)	***	***	***	***	Eaux de baignade d'excellente qualité * * Excellent * Bon Suffisant Mauvais

Liste des épisodes de pollution lors des 4 dernière années Date Type de pollution Origine de la pollution Interdiction de la baignade **Impact** 16/09/18 Microbiologique Ravinement pluvial modéré Non (entérocoques) exceptionnel Microbiologique 07/08/2019 Non identifiée modéré Non (entérocoques)

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préven	tive des pollutions	Plan d'action
Principales sources Impact potentielles de		Indicateurs	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction/élimination des
pollution inventoriées				impacts
Macro-déchets	Faible	Présence de macro- déchets sur la plage	Présence de bac de récupération, sensibilisation du public	Gestion des déchets sur la plage en coordination avec l'Espace Sud et la Ville du Marin.
Ravinement pluvial	Moyen	Pluviométrie. locale particulièrement abondante	Aucune	Fermeture éventuelle de la zone de baignade

Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie information complémentaire sur www.baignade.sante.gouv.fr